



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Mohammed IZIMER
M. Jean ESMONIN	M. Hervé BRUYERE	Mme Hélène ROY
M. Michel BACHELARD	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Jacques FOUILLOT	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Guy GILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claudette BLIGNY
M. Didier MARTIN	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Bernard RETY	M. Louis LAURENT	M. Jean-François GONDELLIER
M. Gérard LABORIER	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	M. François NOWOTNY	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Paul LECHAPT	M. Rémi DETANG
M. Gérard DUPIRE	M. Stéphane CLAUDET	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Yves BERTELOOT	M. Claude PICARD	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Françoise TENENBAUM	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Alain MILLOT	Mme Christiane COLOMBET.
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Joëlle LEMOUZY	

Membres absents :

M. Rémi DELATTE	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. Philippe CARBONNEL	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Lucien BRENOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Jean PERRIN	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. François BRIOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jean-Marc NUDANT	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
Mme Claude-Anne DARCIAUX	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
Mme Nicole MOSSON	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Bernard OBRIOT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Jacques PILLIEN	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Paul ROIZOT	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.
M. Jean-François DODET	

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Université de Bourgogne - Soutien financier - Lancement du Master "Management et formation dans les établissements de santé"

Dans le cadre du développement de son offre de formation et son adaptation à l'évolution des besoins socio-économiques de la société, l'Université de Bourgogne a lancé, dès l'année scolaire 2006/2007, un nouveau diplôme national de type Master 1 opérationnel pour la rentrée 2007/2008.

La mise en place du Master « *Management et formation dans les établissements de santé* » poursuit deux objectifs principaux :

- permettre aux élèves cadres de santé, qui ont réussi le concours de l'IFCS (Institut de Formation des Cadres de Santé), d'obtenir un grade universitaire. C'est aussi le moyen de renforcer le partenariat entre l'IFCS et l'Université de Bourgogne (auparavant cette école avait un partenariat avec l'université d'Aix en Provence).

- inscrire la formation des cadres de santé dans le schéma LMD (licence, master, doctorat) à côté de leur diplôme professionnel, en développant une dynamique de formation tout au long de la vie.

De ce point de vue, la Bourgogne est précurseur. Le projet a d'ailleurs été de ce fait salué par la DGES du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette innovation unique, à ce jour en France, est le fruit d'un partenariat entre le CHU de Dijon, l'Université de Bourgogne à travers son UFR de Sciences Economique et de Gestion. Cette nouvelle formation présente notamment les avantages suivants :

- elle renforce considérablement l'attractivité de l'Institut de Formation des Cadres de Santé de Dijon, par la perspective de l'acquisition d'un diplôme universitaire inscrit dans le MLD,

- elle répond aux besoins d'évolution des compétences des professionnels des cadres de santé,

- elle renforce la dynamique du « Grand Campus » par la mise en place d'une formation commune à l'Université de Bourgogne et au CHU, en relation avec l'ENESAD.

Le montage du projet et l'ouverture de cette nouvelle formation à la rentrée 2007-2008 (avec une promotion de 35 étudiants) ont été totalement financés par l'Université de Bourgogne et le CHU, en particulier en ce qui concerne l'ensemble des enseignements et heures d'encadrement nécessaire à la formation. Toutefois, la mise en place et la montée en charge de cette formation exigent des moyens spécifiques et un surcoût pour l'Université.

Aussi, afin que cette formation puisse se développer de façon optimale, l'Université de Bourgogne se tourne vers ses partenaires privilégiés que sont le Conseil Régional de Bourgogne et le Grand Dijon sur la base d'un plan de participation financière à la mise en place de ce diplôme sur trois années.

A terme, la reconnaissance de ce diplôme dans le milieu professionnel (hôpitaux et cliniques) permettra un financement de l'ensemble de la formation par les frais d'inscription (formation continue) et la participation des professionnels.

Ce diplôme renforce encore l'attractivité et le rayonnement de l'Université de Bourgogne, donc de Dijon.

L'Université souhaite un soutien financier pour trois années :

- Un financement de 12 000 € pour l'année de lancement 2006/2007
 - Un soutien au fonctionnement de 8 000 € pour l'année 2007/2008
 - Un soutien au fonctionnement de 8 000 € pour l'année 2008/2009.
- soit un total de 28 000 € pour les 3 ans.

Le Budget du Master «Management et Formation dans les établissements de Santé » est le suivant

	Année 1 : lancement 2006/2007	Année 2 Fonctionnement 2007/2008	Année 3 Fonctionnement 2008/2009
Charges pour l'université			
Ingénierie de formation : définition du contenu des cours, montage du partenariat	15 000 €	0	0
Gestion administrative et financière du dispositif	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Gestion des 35 étudiants : accueil, sélection, inscription, suivi pédagogique, gestion des notes	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Coordination pédagogique : gestion des emplois du temps, recrutement de vacataires, concertation avec l'IFCS et l'ENESAD, indemnisation du responsable pédagogique	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Communication : création d'un site web, plaquette ...	5 000 €	0	0
Total des charges pour l'Université	60 000 €	40 000 €	40 000 €
Recettes			
Subvention du Conseil Régional de Bourgogne	18 000 €	12 000 €	12 000 €
Subvention du Grand Dijon	12 000 €	8 000 €	8 000 €
Autofinancement Université et CHU	30 000 €	20 000 €	20 000 €
Total des recettes	60 000 €	40 000 €	40 000 €

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL
Après avoir délibéré
DECIDE

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
26 DEC. 2007

- **d'attribuer** à l'Université de Bourgogne une somme de 28 000 € répartie sur **trois années** pour le lancement de son master « *management et Formation dans les établissements de santé* »;
- **d'approuver** le projet de convention de financement entre l'Université et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise ;
- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur les budgets des exercices 2008 et 2009.

Pour extrait conforme,
Le Président

The stamp is circular and contains the following text: "AGGLOMERATION DE DIJON", "COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION DE DIJON", "40 avenue de la République", "B.P. 1751".

Publié le **20 DEC. 2007**
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2007

PROJET

COMMUNAUTE
DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

UNIVERSITE
DE BOURGOGNE

CONVENTION

DE PARCICIPATION FINANCIERE

MASTER MANAGEMENT ET FORMATION DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

ENTRE D'UNE PART :

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, représentée par Monsieur François Rebsamen, Président, dûment habilité par délibération en date du

ET D'AUTRE PART :

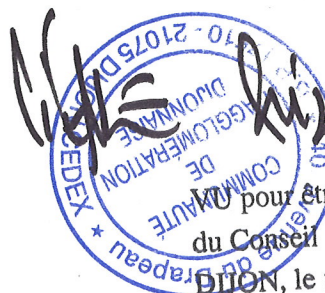
L'Université de Bourgogne, représentée par Madame Sophie Bejean, Présidente, dûment habilitée par son Conseil d'Administration.

I – Préambule

Depuis la signature de la convention UniversCités, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise poursuit son soutien à l'Enseignement supérieur qui contribue à accroître l'attractivité de son territoire. Ce nouveau master « *Management et Formation dans les établissements de santé* » va développer une dynamique tout au long de l'année en donnant la possibilité aux cadres de santé d'obtenir un grade universitaire à côté de leur diplôme professionnel.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007



pour être annexé à délibération
du Conseil du : 19 DEC. 2007
DIJON, le :

21 DEC. 2007

LE PRÉSIDENT,

II – Description du projet

Dans le cadre du développement de son offre de formation et son adaptation à l'évolution des besoins socio-économiques de la société, l'Université de Bourgogne a lancé dès l'année scolaire 2006/2007, un nouveau diplôme national de type Master 1 opérationnel pour la rentrée 2007/2008

La mise en place du Master poursuit deux objectifs principaux :

- permettre aux élèves cadres de santé, qui ont réussi le concours de l'IFCS (Institut de Formation des Cadres de Santé), d'obtenir un grade universitaire. C'est aussi le moyen de renforcer le partenariat entre l'IFCS et l'Université de Bourgogne (auparavant cette école avait un partenariat avec l'université d'Aix en Provence).

- inscrire la formation des cadres de santé dans le schéma LMD (licence, master, doctorat) à côté de leur diplôme professionnel, en développant une dynamique de formation tout au long de la vie.

De ce point de vue, la Bourgogne est précurseur. Le projet a d'ailleurs été de ce fait salué par la DGES du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette innovation unique, à ce jour en France, est le fruit d'un partenariat entre le CHU de Dijon, l'Université de Bourgogne à travers son UFR de Sciences Economique et de Gestion. Cette nouvelle formation présente notamment les avantages suivants :

- elle renforce considérablement l'attractivité de l'Institut de Formation des Cadres de Santé de Dijon, par la perspective de l'acquisition d'un diplôme universitaire inscrit dans le MLD,

- elle répond aux besoins d'évolution des compétences des professionnels des cadres de santé,

- elle renforce la dynamique du « Grand Campus » par la mise en place d'une formation commune à l'Université de Bourgogne et au CHU, en relation avec l'ENESAD.

Le montage du projet et l'ouverture de cette nouvelle formation à la rentrée 2007-2008 (avec une promotion de 35 étudiants) ont été totalement financés par l'Université de Bourgogne et le CHU, en particulier en ce qui concerne l'ensemble des enseignements et heures d'encadrement nécessaire à la formation. Toutefois, la mise en place et la montée en charge de cette formation exigent des moyens spécifiques et un surcoût pour l'Université.

Aussi, afin que cette formation puisse se développer de façon optimale, l'Université de Bourgogne se tourne vers ses partenaires privilégiés que sont le Conseil Régional de Bourgogne et le Grand Dijon sur la base d'un plan de participation financière à la mise en place de ce diplôme sur trois années.

A terme, la reconnaissance de ce diplôme dans le milieu professionnel (hôpitaux et cliniques) permettra un financement de l'ensemble de la formation par les frais d'inscription (formation continue) et la participation des professionnels.

III –Objet

La présente convention précise les conditions de versement d'une subvention à l'Université de Bourgogne pour son nouveau master « *management et formation dans les établissements de santé* ».

IV– Participation financière

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise est sollicitée pour un montant total de 28 000 € sur trois années (*budget total de l'opération page 4*).

12 000 € de financement pour l'année de lancement 2006/2007

Un soutien au fonctionnement de 8000 € pour l'année 2007/2008

Un soutien au fonctionnement de 8 000 € pour l'année 2008/2009

	Année 1 Lancement	Année 2 Fonctionnement	Année 3 Fonctionnement
	2006/2007 1er versement	2007/2008 2ème versement	2008/2009 3ème versement
Subvention du Grand Dijon	12 000 €	8 000 €	8 000 €

V – Modalités de paiement

Cette subvention correspond à 3 années universitaires selon tableau ci-dessus. Les paiements se feront

- Après signature de la convention pour le premier versement de 12 000 € sur le début de l'année 2008 ;
- A réception d'un bilan de ce master à l'issue des deux autres années universitaires pour les deux versement suivants de 8 000 € chacun, qui pourront donc intervenir sur le deuxième semestre 2008 et le deuxième semestre 2009.

VI– Durée de la convention

La présente convention sera applicable à la date de sa signature et prendra fin après le troisième et dernier versement concernant l'année 2008/2009.

Fait à Dijon , le

en deux exemplaires originaux

Le Président de la Communauté
de l'Agglomération dijonnaise

François REBSAMEN

La Présidente
de l'Université de Bourgogne

Sophie BEJEAN

Budget du Master «Management et Formation dans les établissements de Santé »

	Année 1 : lancement 2006/2007	Année 2 Fonctionnement 2007/2008	Année 3 Fonctionnement 2008/2009
Charges pour l'université			
Ingénierie de formation : définition du contenu des cours, montage du partenariat	15 000 €	0	0
Gestion administrative et financière du dispositif	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Gestion des 35 étudiants : accueil, sélection, inscription, suivi pédagogique, gestion des notes	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Coordination pédagogique : gestion des emplois du temps, recrutement de vacataires, concertation avec l'IFCS et l'ENESAD, indemnisation du responsable pédagogique	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Communication : création d'un site web, plaquette ...	5 000 €	0	0
Total des charges pour l'Université	60 000 €	40 000 €	40 000 €
Recettes			
Subvention du Conseil Régional de Bourgogne	18 000 €	12 000 €	12 000 €
Subvention du Grand Dijon	12 000 €	8 000 €	8 000 €
Autofinancement Université et CHU	30 000 €	20 000 €	20 000 €
Total des recettes	60 000 €	40 000 €	40 000 €